

Pôle Direction Générale des Services

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 8 juin 2023

OBJET : RAPPORT 2022 DU MÉDIATEUR DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-joint le rapport 2022 du médiateur du Département.

Je vous propose donc de :

- PRENDRE ACTE du rapport 2022 du Médiateur du Département, dont projet ci-annexé.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel



Délibération n° du 8 juin 2023

RAPPORT 2022 DU MÉDIATEUR DU DÉPARTEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport 2022 du Médiateur du Département, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

